

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Dufour](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5ae9c43f852ba3bab0670ed1>

Date d'obtention : 2022-01-17 20:14:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode Sexto se résume en 4 étapes.

1- Parler à la jeune victime et à l'auteur du signalement en les rassurant et les soutenant tout au long du processus. Leur faire sentir qu'ils font partis de la solution.

2-Évaluer l'incident: Poser des questions sur un ton rassurant sans porter de jugement. Remplir la grille d'évaluation de l'incident pour en déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.

3- Vérifier l'information: Demander à la victime s'il y a d'autres personnes impliquées. Vérifier les informations auprès des autres jeunes impliqués et remplir avec eux la grille d'évaluation de l'incident. Demander aux jeunes impliqués (seul à seul) de ne pas parler de l'incident avec d'autres pour respecter la vie privée de la victime.

Avant l'étape 4, si les activités semblent malveillantes, contacter le service de police et ne pas parler au jeune instigateur.

4- Parler au jeune instigateur pour obtenir sa version des faits et mieux comprendre la nature du geste, et ce, dans le but de déterminer si le geste est une intention impulsive ou malveillante.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens des 3 mises en situations c'est qu'il est primordial de suivre les étapes de la trousse SEXTO pour permettre un traitement méthodique des événements. Cela permet ainsi d'agir plus efficacement et plus rapidement en évitant ainsi la diffusion d'images ou de vidéos. Cela limite aussi les conséquences sur le bien-être des jeunes.

Je retiens aussi que de remplir la grille est une étape cruciale pour orienter la suite des interventions.

Agir de façon bienveillante et sans jugement pour mettre en confiance les jeunes impliqués.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, c'est l'étape 1. Il faut mettre en confiance la jeune victime et/ou l'auteur du signalement. Il faut les accueillir sans jugement et leur offrir notre soutien afin de les amener à se confier. Cette étape nous mènera à remplir adéquatement la grille d'évaluation de l'étape deux et ainsi poser les bonnes interventions.